





# PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION ENTRE

L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS (France)

ET

L'UNIVERSITE COTE D'AZUR (France),

ET

L'Université ABDELMALEK ESSAADI (Maroc)

Pour promouvoir leur coopération et leurs échanges, l'Université Nice Sophia Antipolis (France), l'Université Côte d'Azur (France) et l'Université Abdelmalek Essaadi (Maroc) conviennent ce qui suit :

1

Les trois établissements cherchent à promouvoir leur coopération en encourageant des rapports directs entre les membres de leurs corps enseignant et administratif et leurs structures de formation et de recherche, sous réserve des dispositions du présent Protocole

11

Les projets spécifiques de coopération feront l'objet d'addenda au présent protocole (voir Article V).

III

Les trois établissements conviennent des modalités suivantes, sous réserve des ressources disponibles :







a) échange d'universitaires qui participeront à des conférences, à des symposiums et à des colloques ;

échange de documentation sur les programmes d'études et de renseignements sur la recherche et ses applications dans les disciplines auxquelles s'intéressent les trois établissements;
 c) courtes visites réciproques de membres de courtes visites réciproques de courtes visites reciproques de courtes visites réciproques de courtes visites reciproques de courtes visites réciproques de courtes visites reciproques de courtes visites reciproques de courtes visites reciproques de courtes visites visites reciproques de courtes visites reciproques de courtes visites reciproques de courtes visites visites visites reciproques de courtes visites visites

 courtes visites réciproques de membres du corps enseignant et du personnel administratif;

d) activités communes de recherche et de recherche appliquée ;

e) échanges d'étudiants dans des formations diplômantes, à la condition que les critères normaux d'admission à ces programmes soient respectés ;

échanges d'étudiants inscrits à un programme d'alternance travail-études ou dont le programme d'études exige un stage en milieu professionnel et qui souhaitent travailler un trimestre/semestre au Maroc ou en France;

#### IV

Les étudiants en échange paient leurs droits de scolarité dans leur établissement d'origine.

#### V

Les modalités de coopération et les dispositions financières et sociales relatives notamment à une visite ou à un échange précis seront élaborées conjointement et décrites en détail dans un addenda au présent protocole pour chaque visite ou échange.

#### VI

Les trois établissements présenteront conjointement des demandes de fonds aux organismes de financement pour aider à payer les frais de déplacement et de séjour des professeurs invités et des étudiants en échange.

#### VII

Le présent accord entrera en vigueur le jour de sa signature par le président de chaque établissement ou par la personne qu'il ou elle aura déléguée.

#### VIII

Le présent protocole est conclu pour une durée de cinq années à compter de la date de signature officielle par les trois parties. Chaque établissement peut mettre fin au protocole en donnant par écrit un préavis de six mois. Le protocole peut être prolongé pour une nouvelle période de cinq années après accord des trois établissements.







Pour l'UAE :
Le Président de l'UAE

Pour les Présidents de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président délégué aux Relations Internationales

1 2 JUIN 2018

Présidence Présidence Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président délégué aux Relations Internationales

1 2 JUIN 2018

Présidence Présidence Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président délégué aux Relations Internationales

1 2 JUIN 2018

Présidence Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président délégué aux Relations Internationales

1 2 JUIN 2018

Présidence Présidence Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président délégué aux Relations Internationales

1 2 JUIN 2018

Présidence Présidence Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par délégation :
Le Vice-Président de l'UNS et d'UCA et par d'EUS et l'UNS et d'UNS et d'UNS







### CONTACTS

Université Nice Sophia Antipolis :

Site Web: www.unice.fr

			Site Web: www.unice.fr	
	Responsable académique	Contact administratif	Représentant Légal	
Prénom :	Guillaume	Magsud	Emmanuel	
Nom :	URVOY-KELLER	SAFIN	TRIC	
Position :	Professor	Directeur des Relations Internationales	Président	
Composante :	IUT	DRI	Cabinet de la présidence	
Département :	R&T	Services Centraux	Sciences	
Laboratoire :	I3S			
Adresse postale:	2000, route des lucioles Les Algorithmes - bat. Eu- clide B BP.121 06903 Sophia Antipolis - Cedex France	DRI ESP 89, avenue George V 06046 Nice Cedex 1 France	Grand Château 28, avenue Valrose B.P. 2135 06103 NICE CEDEX 2 France	
Γél :	+33 4 89 15 43 91	+33 492 07 66 15	+33 492 07 66 15	
ax :	+33 4 89 15 43 01	+33 492 07 66 11	+33 492 07 66 11	
E-mail:	urvoy@unice.fr	conventions-ri@unice.fr	conventions-ri @unice.fr	







## Université Côte d'Azur:

Site Web: univ-cotedazur.fr/

	Responsable Contact administratif Portform				
	académique	Contact administratif	Représentant Léga		
Prénom :	Guillaume	Magsud	Jean-Marc		
Nom :	URVOY-KELLER	SAFIN	GAMBAUDO		
Position :	Professor	Directeur des Relations Internationales	Président		
Composante :	IUT	DRI			
Département :	R&T	Services Centraux			
Laboratoire :	138		Institut de Physique de Nice		
Adresse postale:	2000, route des lucioles Les Algorithmes - bat. Eu- clide B BP.121 06903 Sophia Antipolis - Cedex France	DRI ESPE 89, avenue George V 06046 Nice Cedex 1 France	Parc Valrose 28, avenue Valrose 06108 Nice Cedex 2 France		
Γél :	+33 4 89 15 43 91	+33 492 07 66 15	+33 4 92 07 68 94		
ax :	+33 4 89 15 43 01	+33 492 07 66 11	+33 4 92 96 73 33		
-mail:	urvoy@unice.fr	conventions-ri@unice.fr	conventions-ri @unice.fr		







Membraice UN ATRONTO CÔTE D'AZUR 🛞

## Université Abdelmalek Essaadi:

Site Web: www.uae.ma

	Responsable	Site Web: www.uae.r		
-	académique	Contact administratif	Représentant Légal	
Prénom :	Mohamed	Ahmed	Houdaifa	
Nom:	MOUSSAOUI	EL MOUSSAOUI	AMEZIANE	
Position:	Enseignant Chercheur	Vice-président Chargé de la Recherche Scientifique et de la Coopération Internationale	Président	
Composante :	ENSAT	nationale		
Département :	SIC			
aboratoire :	LABTIC			
Adresse postale:	BP 1818 Tanger Principal Tanger	Quartier M'haneche II, avenue Palestine B.P. 2117 Tétouan	Quartier M'haneche II, avenue Palestine	
él :	(+212) 5 39 39 46 64	(+212) 5 39 97 93 16	B.P. 2117 Tétouan (+212) 5 39 97 90 95	
ax :	(+212) 5 39 39 37 43	(+212) 5 39 97 91 51	(+212) 5 39 97 91 51	
mail:	moussaoui@ensat.ac.ma	elmoussaoui@uae.ma / vp-cr@uae.ma	president@uae.ma	